



VERANDA SUR TERRASSE-MERCI REPONSE URGENTE

Par babeth

Bonjour j'ai acheté en 2008 un appartement avec une terrasse, l'ancien propriétaire a posé une véranda en 2002. J'apprends ce jour qu'il n'a pas fait de demande d'autorisation à la COPRO. Je suis embêtée par 2 COPRO. la Réunion de l'A.G. a lieu Lundi. Quelqu'un de compétent peut-il me dire s'il y a prescription. Merci d'avance et excusez moi pour le délai. Mais je l'apprends seulement maintenant. Merci encore